

DEC191691DR04

Décision portant nomination de Mme Florence CHARNAY POUGET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur David AITKEN directeur de l'unité de recherche n° UMR8182, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que Mme Florence CHARNAY POUGET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Paris-Sud, en mars et avril 2019.

DECIDE :

Article 1 : Mme Florence CHARNAY POUGET, IECN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8182, à compter du 01/05/2019.

Mme Florence CHARNAY POUGET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Florence CHARNAY POUGET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 25/06/2019
Le directeur de l'unité
David AITKEN

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

Pour l'Université Paris-Sud,
Visa du président
Alain SARFATI

